

RAPPORTEUR : Mme Anne-Florence BOURAT

OBJET : Demande de subvention pour un projet artistique organisé par l'Ecole d'Arts Plastiques - Centre d'art contemporain

Mesdames, Messieurs,

L'Ecole d'Arts Plastiques - Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé – organise une résidence d'artiste de décembre 2014 à mai 2015.

L'artiste, Agathe May, doit réaliser des estampes sur bois autour de la faune et la flore de la Vienne, en centre ville de Châtelleraut. En effet, les récentes modifications architecturales et la prise en compte du milieu ambiant ont pour conséquence une nouvelle découverte, redécouverte d'un milieu vivant, tant sur les rives, les îles et l'eau.

La présentation de son travail est programmé au printemps 2015 lors d'une exposition dans la galerie du centre d'art. Les scolaires, les associations, le public seront invités lors de la présentation de son travail et de son exposition.

Le budget prévisionnel est estimé à 20 000 € et couvre les frais de création de l'artiste, la production des œuvres, la réalisation de l'exposition et le travail de médiation. La DRAC est sollicitée à hauteur de 50 % du budget prévisionnel.

*** * * * ***

VU la délibération n° 6 du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 2 du conseil de communauté du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que l'activité de l'Ecole d'Arts Plastiques - Centre d'Art Contemporain est, entre autres, d'organiser des résidences d'artistes et des expositions liées à l'imprimé,

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 décembre 2014

n°10

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter l'octroi d'une subvention d'un montant de 10 000 € pour le financement de cette opération,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les comptes 312.2/5120 et les recettes sur le compte 312.2/74718/5120 (DRAC).

Le n° de SIRET de la collectivité est le suivant : 268 600 413 000 12.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/12/2014

Publié au siège de la CAPC, le 17/12/2014

n°10265

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER